

Fiche de saisine EMAS – Zone 5 Dunkerque Flandre

Qui peut solliciter l'EMAS ?

- ⇒ L'ensemble des professionnels de la communauté éducative (enseignant, enseignant référent, AESH, psychologue scolaire, médecin scolaire, conseiller pédagogique, CPE, ATSEM, IEN...) et de l'enseignement agricole.
- ⇒ De la maternelle au lycée, dans le public ou dans le privé.
- ⇒ En cas de questionnement pour remplir la fiche, n'hésitez pas à appeler l'EMAS (06.20.53.35.81).

Etablissement scolaire :

Date de la demande :

Nom/prénom et fonction de la personne à l'origine de la demande :

Nom de l'établissement :

Nom du directeur ou chef d'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom de l'enseignant référent :

Vos attentes sur l'intervention de l'EMAS

- **Demande d'une action d'information ou de sensibilisation liée au handicap.**

Thématique(s) envisagée(s) :

- La gestion des comportements-défis
- L'autisme
- Les TDAH
- L'inclusion
- Autres :

L'EMAS s'adapte et peut créer des informations/sensibilisations selon les besoins de l'équipe.

- **Demande d'appui et de conseils** pour proposer ou adapter des aménagements (outils éducatifs, adaptation de l'environnement classe, etc...) et soutenir leur utilisation en lien avec des situations d'élèves en situation de handicap.

Informations concernant les difficultés rencontrées et les besoins identifiés par le ou les professionnel(s)

- Vous souhaitez être guidé(e) pour soutenir l'autonomie des élèves. Vous ne savez pas comment vous positionner par rapport à leurs besoins, par méconnaissance des obstacles que crée leur situation particulière.
- Vous souhaitez être guidé(e) et soutenu(e) car les élèves refusent votre aide, vous manquent de respect, ne respectent pas les règles instaurées...

- Vous souhaitez un accompagnement sur les outils communicationnels : des élèves s'expriment et/ou comprennent peu, sont en difficulté pour échanger avec les autres, professionnels ou camarades
- Vous souhaitez trouver des solutions pour que les élèves aient une vie sociale et relationnelle sereine : ils peuvent se mettre en danger ou mettre les autres en danger, sont violents avec les camarades, ont des comportements inappropriés à l'école...
- Vous souhaitez être guidé(e) et soutenu(e) pour aider les élèves dans les apprentissages scolaires : ils refusent de se mettre au travail, ne parviennent pas à se concentrer, vous ne trouvez pas les stratégies efficaces pour leur faire comprendre ce qui se joue dans la classe...

Autres informations concernant les difficultés rencontrées et les besoins identifiés par le ou les professionnel(s) :

Les ressources déjà sollicitées et les aménagements existants

RESPIR, RASED, MIASEH, PREHP	
AESH	
Matériel éducatif	
Dispositif médico-social	
Autres	

➔ Pour le 1^{er} degré (public) : transmettre la fiche à l'IEN sous couvert de l'accord du directeur d'école.

➔ Pour le 2nd degré, établissements privés ou agricole : transmettre au chef d'établissement

Avis de l'IEN (1^{er} degré) / Avis du chef d'établissement (2nd degré – privé – agricole) :

Favorable

Défavorable

Date :

Signature :

Si la saisine est favorable :

⇒ Transmettre la fiche à l'EMAS : emasdunkerqueflandre@papillonsblancs-dunkerque.fr

⇒ Envoyer une copie à l'enseignant référent.

⇒ Si la demande émane d'une AESH, envoyer une copie au pilote de PIAL.